

PROSPECTUS SIMPLIFIE 04/06/2007

Code ISIN : FR0010013722

UFF CLIC OPPORTUNITE 2012

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	:	FR0010013722
Dénomination	:	UFF CLIC OPPORTUNITE 2012
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	RFS GESTION – Groupe LCF ROTHSCHILD
Déléataire de la gestion administrative et comptable	:	CACEIS FASTNET
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Dépositaire	:	UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
Commissaire aux comptes	:	CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES
Commercialisateur	:	UNION FINANCIERE DE FRANCE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification**

OPCVM diversifié

➤ **Garantie**

Garantie intégrale du capital à l'échéance, le 27 janvier 2012, hors commission de souscription, pour les parts souscrites avant le 30 janvier 2004 inclus.

Protection sur la valeur liquidative du 27 janvier 2012, au minimum égale à 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds en cours de vie.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites dans la rubrique « Garantie ou protection ».

➤ **OPCVM d'OPCVM**

Jusqu'à 100% de l'actif net.

➤ **Objectif de gestion**

L'objectif de gestion du fonds est de :

- (i) respecter, à l'échéance du 27 janvier 2012, les contraintes de garantie de capital mentionnées dans la rubrique « Garantie »,
- (ii) participer partiellement pendant huit ans à la performance d'un actif risqué et d'un actif non risqué.

L'Actif risqué est une allocation d'OPCVM évolutive et diversifiée, notamment des OPCVM de type actions, obligations, obligations « high yield » ou diversifiés. La part de l'actif non investie dans l'Actif risqué constitue l'Actif non risqué, composé de produits monétaires et obligataires.

La proportion du fonds investie dans l'actif risqué et l'actif non risqué est variable dans le temps et résulte de l'application d'une gestion de type assurance de portefeuille.

➤ **Economie du produit**

- Economie de l'OPCVM

Le fonds s'adresse à des investisseurs qui, en contrepartie d'une garantie portant sur la valeur liquidative à l'échéance, acceptent de ne participer que partiellement à la hausse éventuelle des marchés mondiaux d'actions et d'obligations.

- Avantages et inconvénients

Avantages

- Quelle que soit l'évolution future des marchés actions et obligations mondiaux, le capital initialement investi (hors commission de souscription) sera au moins restitué à hauteur de 100% à l'échéance de la garantie.
- Le FCP bénéficie d'une allocation dynamique, en fonction des opportunités de marché, entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire). Le FCP bénéficie également de la performance et du savoir-faire des gérants de chacun des OPCVM sélectionnés sur lesquels il est investi. La performance potentielle du FCP est illimitée car la totalité du FCP peut être investie dans l'actif risqué dont la performance est en relation avec celle des marchés actions et obligations mondiaux.
- L'exposition du FCP à l'actif risqué n'est pas figée et peut évoluer en fonction des données de marchés.

Inconvénients

- L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie indiquée ci-après. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera sur la valeur liquidative calculée ce jour là, qui sera fonction de la valeur des actifs détenus par le FCP.
- La stratégie de gestion peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital. Dans ce cas la performance du fonds sera en liaison avec les taux sans risque et le fonds ne pourra plus profiter d'une éventuelle remontée des marchés.
- Dans certains scénarios de marché, le mécanisme de cliquet peut constituer une contrainte de gestion plus forte que la simple garantie de capital initialement investi. Cela aura pour effet de limiter

Avantages

- Le mécanisme de cliquet de garantie permet de préserver à l'échéance au moins 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP en cours de vie.

Inconvénients

l'exposition du fonds à l'actif risqué.

➤ **Indicateur de référence**

Aucun indicateur de référence n'est pertinent au regard des techniques de gestion utilisées. En effet, la stratégie d'investissement présentée ci-dessous tend vers un rendement absolu indépendant de toute indicateur disponible à ce jour.

➤ **Stratégie d'investissement et actifs utilisés**

La méthode de gestion de l'assurance de portefeuille consiste à suivre les facteurs de risque de l'actif risqué et l'évolution des taux d'intérêt de manière à déterminer à tout moment la part de l'actif du FCP qui peut être investie dans l'actif risqué. En particulier, cette stratégie peut conduire à ce que la totalité de l'actif du FCP soit investie dans l'actif risqué, ou inversement à ce qu'elle soit temporairement ou définitivement investie dans l'actif non risqué, notamment afin de respecter la contrainte de protection du capital.

Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part non risquée du FCP :

La part d'actif du FCP représentant l'actif non risqué est composée principalement d'OPCVM monétaires et de titres d'Etats européens pouvant être acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées.

L'allocation entre les différents supports non risqués est à l'initiative du gérant et peut fluctuer entre 0 et 100% sur les OPCVM monétaires, obligations et autres titres de créance négociables.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut détenir des titres de créance émis par des Etats Européens ayant une note supérieure ou égale à AA+ (Standard & Poor's), d'une durée maximum de 5 ans et des actions ou parts d'OPCVM monétaires de droit français ou étranger coordonnés.

- Instruments financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange ou des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, et des opérations de change à terme dans le but de se protéger contre les risques de taux et de change.

Actifs pouvant contribuer à la constitution de la part risquée du FCP :

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire.

L'actif risqué du portefeuille est alloué de façon prudente et diversifiée sur toutes zones géographiques en OPCVM de taux ou actions.

La part d'actif du FCP représentant l'actif risqué est composée principalement de parts ou d'actions d'OPCVM détenus en direct.

- OPCVM

Le FCP investit dans des OPCVM français ou européens coordonnés, notamment des OPCVM de type actions, obligations, obligations « high yield », monétaires dynamiques ou diversifiés. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 100% de l'actif net total du FCP. L'investissement moyen en parts ou actions d'OPCVM dépendra des conditions de marché et sera déterminé de façon discrétionnaire par RFS GESTION.

La part des OPCVM actions pourra varier de 0 % à 100 % de l'actif risqué du fonds en fonction des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des différents marchés actions ; les OPCVM actions utilisés pourront être investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion ou secteurs.

La part des OPCVM de taux en portefeuille pourra varier de 0 % à 100 % de l'actif risqué du fonds en fonction des anticipations de la société de gestion quant à l'évolution des différents marchés de taux. Les OPCVM de taux utilisés pourront être investis sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures ou toutes zones géographiques.

Le fonds n'investira pas dans des OPC représentatifs des techniques dites alternatives.

- Instruments financiers à terme

Le FCP pourra intervenir sur les marchés réglementés ou organisés de futures et d'options sur futures de taux d'intérêt ou d'indices actions, ou conclure des contrats de gré à gré d'échange de taux d'intérêt ou de performance d'actions ou d'indices actions, dans le but de se couvrir contre les variations de taux d'intérêt ou contre les fluctuations des marchés actions, ou de s'exposer à ces mêmes risques.

Des opérations de change à terme pourront être conclues dans le but de couvrir le risque de change.

L'utilisation de produits dérivés n'aura pas pour effet d'augmenter l'exposition globale du fonds au risque actions au-delà de 100%.

➤ **Scénarios de marché**

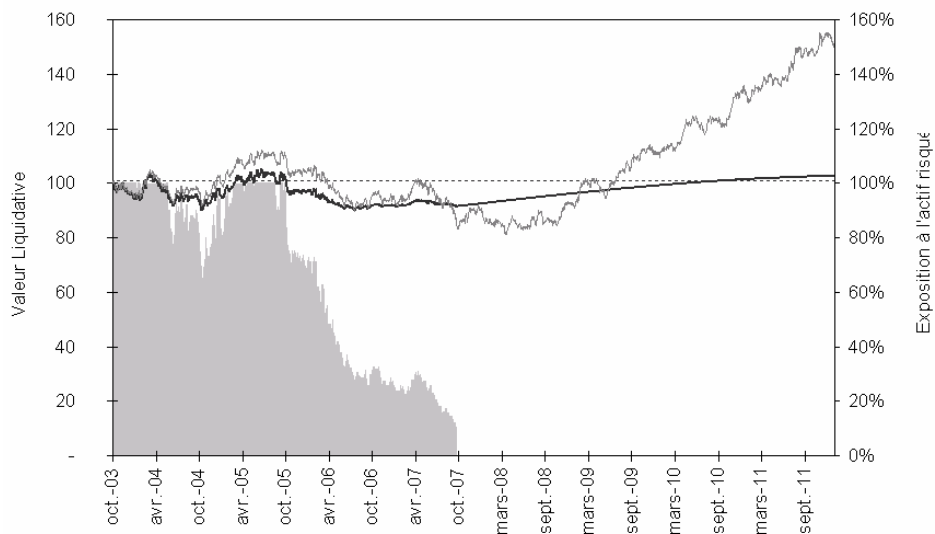
Trois scénarios sont présentés ici à titre indicatif afin d'illustrer la méthode de gestion de l'assurance de portefeuille selon différentes configurations possibles d'évolution de l'actif risqué du FCP.

Ces simulations sur données fictives de marché permettent de calculer le rendement qu'aurait l'OPCVM sous différentes hypothèses. Elles permettent d'appréhender le mécanisme de gestion lors de différentes phases de marchés. Il est toutefois rappelé que les simulations présentées sur ce document sont le résultat de simulations de RFS GESTION à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par RFS GESTION et de données qui ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Scénario N°1 (évolution de marché plutôt défavorable) :

Cette simulation fait ressortir les résultats suivants :

- à l'échéance de cette stratégie la valeur liquidative est de 102 euros, soit une performance actuarielle de 0,25 % sur 8 ans et 4 mois ;
- le fonds est définitivement désinvesti de l'actif risqué après 3 ans, suite à la baisse de l'actif risqué. De sorte que par la suite la valeur liquidative du fonds ne peut plus profiter de la hausse de l'actif risqué.

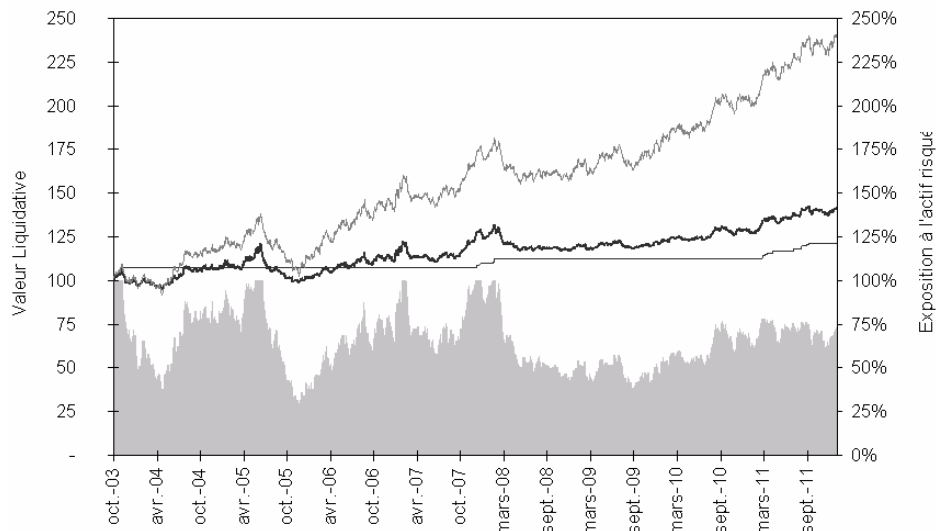


Scénario N2 (scénario médian) :

Cette simulation fait ressortir les résultats suivants :

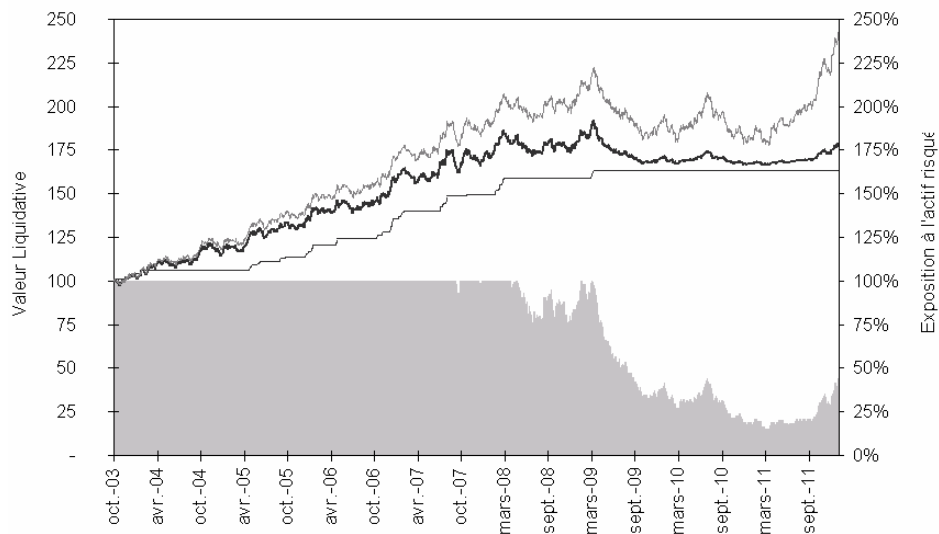
- à l'échéance de cette stratégie la valeur liquidative est de 141,5 euros, soit une performance actuarielle de 4,27 % sur 8 ans et 4 mois ;
- la garantie cliquet à 85% permet d'augmenter la valeur liquidative minimale garantie à l'échéance à 121 euros.

Du fait de la gestion mise en œuvre, le fonds ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'actif risqué.

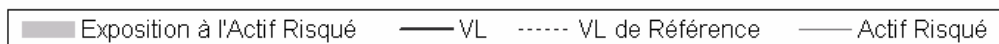


Scénario N3 (évolution de marché plutôt favorable) :

- à l'échéance de cette simulation la valeur liquidative est de 178,5 euros, soit une performance actuarielle de 7,22 % sur 8 ans et 4 mois ;
- la garantie cliquet à 85% permet d'augmenter, après 5 ans et demi de gestion, la valeur liquidative minimale garantie à l'échéance à 163 euros.



Légende :



➤ Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe LCF Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Risques liés à la structure du fonds

- Garantie à l'échéance

Le FCP bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 27 janvier 2012 émise par LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.

- Risque inflation

La garantie du capital ne tient pas compte de l'inflation.

- Risque de monétarisation du produit

Du fait des contraintes de la gestion de la garantie à terme, la méthode d'assurance de portefeuille mise en œuvre pour déterminer la proportion d'actif risqué dans le fonds peut entraîner que la gestion bascule définitivement vers une gestion de type monétaire ou obligataire. Les porteurs de parts doivent être conscients que durant cette période, même

si la valeur des actifs risqués venait à remonter, le FCP ne profiterait pas de ce rétablissement.

La monétarisation du FCP peut être notamment la conséquence de la baisse de la valeur liquidative du fonds ou de la baisse des taux d'intérêt.

- Gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risques de marché

- Exposition aux marchés actions

Le FCP peut être exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut baisser fortement. La baisse du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

- Risque de taux

La valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêt ; en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des titres investis à taux fixe baisse, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. L'exposition du FCP aux marchés obligataires pourra fluctuer entre 0 et 100%, et la sensibilité de la poche obligataire constituant l'actif non risqué varier de 0 à 10.

- Exposition au risque de crédit

Le FCP peut investir dans des OPCVM de stratégies dites « High Yield », offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En période de forte variation de la valeur des stratégies « high yield », la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse. Cette fluctuation restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux stratégies « high yield » ne dépassera pas 35% de l'actif risqué du FCP.

- Exposition aux marchés émergents

Le FCP peut investir dans des OPCVM exposés sur les marchés émergents, dont la valeur liquidative est susceptible de baisser fortement.

En période de forte variation des marchés émergents, la valeur liquidative pourra en conséquence être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse. Cette fluctuation restera cependant limitée dans la mesure où l'exposition aux marchés émergents ne dépassera pas 35% de l'actif du FCP.

- Risque de change

Le FCP peut être exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'OPCVM en euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change. En cas de mouvements sur les marchés des changes, la valeur liquidative peut donc être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse.

Risques liés à l'utilisation de produits dérivés

Les risques inhérents à l'utilisation de futures, d'options sur futures et de contrats de swaps ou d'options sur swaps incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents des produits dérivés, des risques de liquidité, des risques de contrepartie. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection**

- Garant

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

- Garantie

Le fonds bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 27 janvier 2012. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au fonds ou de reconduire la stratégie avec ou sans garantie. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.

- Type de garantie

Indépendante, payable au FCP à première demande de RFS GESTION le 27 janvier 2012.

- Nature de la garantie : Garantie de la Valeur Liquidative du 27 janvier 2012

Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 27 janvier 2012 bénéficiera d'une valeur liquidative de rachat en date du 27 janvier 2012 au moins égale au plus haut entre :

- la valeur liquidative d'origine,
- la plus haute valeur liquidative de la période allant du 06 octobre 2003 au 30 janvier 2004,
- 85% de la plus haute valeur liquidative de la période allant du 02 février 2004 au 27 janvier 2012.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs et plus spécifiquement dans le cadre de programmes d'investissement dénommés "Comptes d'Investissement", "Comptes d'Investissement en Valeurs Mobilières" et de contrats d'assurance libellés en unités de compte commercialisés auprès des clients de l'UFFB.

S'agissant d'un OPCVM « Garanti », la durée minimale de placement recommandée est de 8 ans à compter de la date de fin de commercialisation du fonds, afin de bénéficier de la garantie à l'échéance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement

recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ *Frais et commissions*

- Commissions de souscription et de rachat

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,3 % TTC maximum
Commission de surperformance	-	Néant

➤ **Régime fiscal**

- Fiscalité de l'OPCVM

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

- Eligibilité (PEA, DSK, etc.)

Aucune.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat**

- Valeur liquidative d'origine : 100 €

- Nombre maximum de parts émises : 1 000 000

- Montant minimum de souscription : 762,25 € pour la première souscription, pas de montant minimum imposé pour les souscriptions ultérieures.

- Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont effectuées en dix millièmes de parts, sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Elles sont reçues à tout moment auprès du dépositaire au plus tard à 21h30 la veille de la prochaine valeur liquidative.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats
UNION FINANCIERE DE FRANCE
32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16

- ***Date de clôture de l'exercice***

Le dernier jour de Bourse à Paris du mois de janvier.

- ***Affectation des revenus***

Capitalisation.

- ***Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative***

Hormis les jours fériés légaux en France, hebdomadaire, le vendredi ou le cas échéant le dernier jour ouvré de la semaine à la Bourse de Paris, sur la base des premiers cours du jour.

- ***Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative***

UNION FINANCIERE DE FRANCE
32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16
Site internet : www.unionfinancieredefrance.fr

- ***Devise de libellé des parts ou actions***

Euro.

- ***Date de création***

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 05 septembre 2003. Il a été constitué le 06 octobre 2003.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UNION FINANCIERE DE FRANCE
32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16

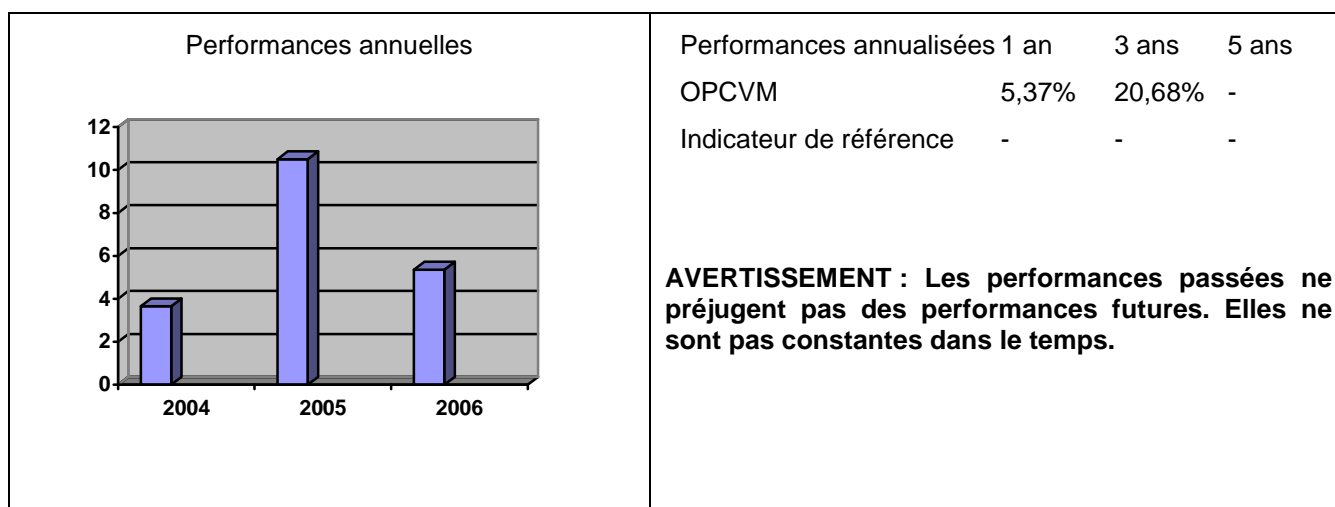
Date de publication du prospectus : 4 juin 2007

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 29/12/2006



Les performances sont calculées dans la devise du FCP, en Euros.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation ; il ne détache pas de coupon.

La performance annualisée de l'OPCVM depuis sa création, le 6 octobre 2003, est de 6,48%.

PRESENTATION DES FRAIS ET INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE (CLOS LE 31.01.06)

Frais de fonctionnement et de gestion	2,30%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	1,25%	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		1,25%
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	-	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		-
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	3,55%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE (CLOS LE 31.01.06)

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la composition de l'actif du F.C.P.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Titres de créance	Néant